

Catégorie B**CAPN n°6 des Contrôleurs des Finances Publiques
du 30 octobre 2012****Examen de la titularisation de travailleurs handicapés**

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était entièrement consacrée à l'examen de la titularisation d'agents contractuels handicapés dans le corps des contrôleurs des finances publiques de 2^{ème} classe.

29 collègues faisaient l'objet d'une proposition de titularisation par l'administration. Force Ouvrière a voté pour toutes ces titularisations.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMINISTRATION	X		
SOLIDAIRES	X		
CGT	X		
F.O.-DGFiP	X		
CFDT	X		

1 dossier était soumis à l'examen de la CAP et s'est vu proposer un renouvellement de contrat en catégorie C.

Mandaté pour défendre ce dossier, **F.O.-DGFiP** est intervenu avec vigueur. Ce dossier est emblématique des conditions d'accueil dans nos services des agents contractuels handicapés.

Cette CAP laisse un goût amer aux élus qui n'ont à aucun moment eu l'impression d'être entendus par la présidente.

Face aux nombreux arguments de notre délégation, relayés d'ailleurs par l'ensemble des Organisations Syndicales, la Direction Générale est restée totalement insensible et n'a pas voulu proposer la titularisation de notre collègue dans le corps des contrôleurs.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMINISTRATION	X		
SOLIDAIRES		X	
CGT		X	
FO-DGFiP		X	
CFDT		X	

Commentaires FO :

La délégation **F.O.-DGFIP**, mandatée pour défendre ce dossier, est intervenue avec vigueur.

Ce dossier est emblématique des conditions d'accueil dans nos services des agents contractuels handicapés. En effet, l'administration n'hésite pas à affecter des stagiaires dans les services où le sous effectif est non seulement important mais également chronique.



Pour la Direction Générale, le stagiaire doit impérativement être efficace et rentable dès son arrivée dans le service, et se moque bien du stage « pratique » destiné justement à apprendre un nouveau métier. Rien n'est fait dans ces situations pour aider un stagiaire à s'approprier les nouvelles fonctions qui lui seront confiés à l'issue de ses stages théorique et pratique. L'administration, a même été jusqu'à reprocher le handicap de notre collègue !

Cette CAP laisse un goût amer aux élus qui n'ont à aucun moment eu l'impression d'être entendu par la présidente de la CAPN.

Face aux nombreux arguments de notre délégation, relayés d'ailleurs par l'ensemble des Organisations Syndicales, la Direction Générale est restée totalement insensible et n'a pas voulu proposer la titularisation de notre collègue dans le corps des contrôleurs.

Les représentants **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE - Philippe CINQ - Philippe CANE

Sébastien DESCHAMPS - Pascaline KERHOAS - Jacques REGNIER

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP